



Charte du coureur nature du club

I/ **GÉNÉRALITÉS :**

La présente charte a pour but de définir les règles inhérentes au bon fonctionnement de la section. Il peut faire l'objet d'éventuelles modifications.

Tous les adhérents à la section doivent prendre connaissance du présent règlement intérieur de la section. Les licenciés de la section doivent avoir 16 ans révolus. La section course nature et randonnée du CSLGTV n'a pas vocation à être une « école de course à pied », **aucun entraînement particulier n'y est organisé.**

II/ **LIEUX :**

Les membres de la section peuvent disposer de la maison du club, bâtiment 005 pour les rendez-vous avant sorties programmées et comme lieu d'organisation de moment de convivialité.

III/ **FONCTIONNEMENT :**

La section « Course nature et randonnée » fonctionne en général tout au long de la saison.

IV/ **DATES & HORAIRES :**

Les sorties programmées (« aspect compétition » et « aspect purement loisirs découverte ») se déroulent en grande majorité le dimanche matin mais peuvent cependant, en fonction du calendrier, se dérouler le samedi.

Les coureurs du club doivent se référer aux différents programmes diffusés tout au long de la saison (les programmes sont établis en général pour 6 mois).

V/ **COTISATIONS :**

La cotisation annuelle est celle fixée lors de l'assemblée générale du C.S.L.G.T.V.

Cette somme ne sera pas remboursée en cas de départ anticipé de l'adhérent et devra être acquittée lors de la première séance auprès du responsable section, accompagnée de la demande de licence.

VI/ **OBJECTIFS DE LA SECTION. SAISON 2018-2019 :**

Participation à une vingtaine de sorties dites « compétitions » en milieu civil et organisation d'une vingtaine de sorties dites « loisirs découverte ».

Chaque coureur du club est libre également de participer aux courses qu'il désire dans le courant de la saison. Il suffit simplement d'en informer le responsable de l'activité.

VII/ **ENGAGEMENT DU COUREUR DU CSLGTV :**

En adhérent à la section « course nature et randonnée » du CSLGTV, le coureur s'engage à :

- participer régulièrement aux sorties de la section,
- participer à minima à une sortie « compétition » et une sortie « loisirs - découverte »,
- participer activement à toute organisation interne section (biathlon, randonnée, activité de cohésion, ...),
- courir avec le sourire et la bonne humeur !

Fait à CHATEAULIN, le 09 juin 2018

Frédéric QUINET- responsable section
06.58.36.37.96. - fredquinet29@gmail.com